



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du 10/02/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer le numéro du match.
- Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt.
- Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers notamment quand des matchs sont reportés.
- **Merci de nous avertir 21 jours avant si vous souhaitez modifier votre horaire de match.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le club adverse et l'arbitre de la rencontre

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.



Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelque soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCÉDER À VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCÉDURE SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU DISTRICT.

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.



- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**
- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).
Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.
Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.

Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « Utilisateurs Footclubs »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Crée un compte à l'aide du bouton [Créer un nouvel utilisateur](#)

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case « Gestion feuille de match informatisée ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de [Valider](#)

*Remarque :
Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application
dans la mesure où il est responsable de la communication des matchs avec les différentes autorités de la Fédération.*



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

- LA
DRO
ME -
LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2nd tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :

Lors du tour de cadrage des 08 et 09 février, Les équipes n'ayant pas respectées les consignes inscrites sur le PV N° 9 de la commission ont été déclarées perdantes par pénalité :

- A savoir en Xavier BOUVIER : CHOMERAC

- En René GIRAUD : MALISSARD, ST ALBAN D'AY, ST ALBAN GROSPIERRES, ST RESTITUT.

- La commission tient à féliciter les équipes de DONZERE, RCF 07, VALLEE DU JABRON, MONT PILAT, ST MONTAN, BERG HELVIE, qui ont respectés le règlement en mettant tout en œuvre pour que ces rencontre puisse se dérouler.

- **Le tirage de huitièmes de finale a été effectué le 10 février 2025, les rencontres sont disponibles sur le site du District.**

- **Les huitièmes de finale des deux coupes auront lieu le 01 et 02 mars 2025 (aucun report ne sera accepté, merci de prendre vos dispositions en cas de terrain non praticable, sous peine de Match perdu).**

- **Le tirage au sort de ¼ de finale aura lieu le 13 Mars 2025, le lieu vous sera précisé ultérieurement.**

- **Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025**

- **Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025**

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Championnat :

Des matchs de championnat sont prévus le 02 et le 09 mai. Si vous souhaitez jouer ses rencontres le mercredi ou le jeudi soir plutôt que le vendredi il suffit de prévenir votre responsable. Il est obligatoire que les deux équipes soient d'accord pour des changements de dates !



COUPE VÉTÉRANS

Il est à noter que suite à une décision de la commission de discipline le club du FC CBG a perdu par pénalité son match face à l'ES BEAUMONTÉLÉGER, qualifiant ses derniers pour le second tour.

Le deuxième tour de la Coupe Vétérans a eu lieu. Un seul match n'a pu être joué à cause des conditions météorologiques.

Le troisième tour aura lieu le 28 février et la tenue du match est obligatoire. Aucun report ne sera toléré ! Si votre terrain n'est pas praticable merci de trouver un terrain de repli. Dans le cas contraire vous aurez match perdu.

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars. A partir de ce tour des arbitres seront désignés pour chaque rencontre.

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1^{er} match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

- Responsable Foot diversifié :-

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.